Annonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA080f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

01.07.2010

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne lancent la semaine de la médiation dans les tribunaux d'Ukraine

Date : 5 juillet 2010

Lieu : Kiev (Ukraine)

Description : Dans le cadre du programme joint « Transparence et efficacité du système judiciaire de l'Ukraine », le Conseil de l'Europe et l'Union européenne s'apprêtent à lancer la semaine de la médiation, du 5 au 9 juillet. La médiation sera introduite dans quatre instances judiciaires pilotes à travers le pays : le tribunal municipal de Bila Tzerkva (région de Kiev), le tribunal administratif de Vinnitsa, l'instance administrative d'appel de la région de Donetsk et le tribunal municipal d'Ivano-Frankivsk. Tout au long de la semaine, chacune de ces instances fera pour la première fois usage de la médiation pour régler dix affaires.

La médiation est une forme alternative de règlement des litiges. Elle fait appel à un tiers neutre (le médiateur) qui, sur la base de la confidentialité, aide les deux parties en conflit à parvenir à un accord mutuellement bénéfique qui tienne compte des intérêts de l'une et de l'autre.

La semaine de lancement débutera par une conférence destinée à présenter le projet et à discuter des moyens de promouvoir et de renforcer la médiation.

La conférence a pour but d'attirer l'attention des autorités sur la nécessité et l'intérêt d'introduire la médiation en Ukraine en tant que mode extrajudiciaire de règlement des litiges. Elle vise également à informer la société de la possibilité de recourir à la médiation pour faciliter l'accès à la justice et résoudre les conflits de manière satisfaisante pour toutes les parties.

Des députés, le président de la Cour suprême, le président du Conseil des juges, le président de l'Union des avocats, des représentants de la Chambre de commerce et les présidents des instances pilotes concernées participeront à la conférence. Le ministère de la Justice, le *Centre for Common Ground* d'Ukraine et la délégation de l'Union européenne seront également représentés.

La **conférence** débutera le lundi 5 juillet à 9h à l'hôtel President (Centre de conférences, section B-D, 12 rue Hospitalna). Une **conférence de presse** est prévue à **11h**.

Contacts :
Oksana Farbota (renseignements et accréditation), tél. (044) 498-12-06, fax (044) 270-59-52, oksana.farbota@coe.int
Oscar Alarcón (presse étrangère), tél. 044 279-39-07, oscar.alarcon@coe.int